Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

Cumuna di
Prunelli di Fium'Orbu

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

Introduction

Nous nous réunissons aujourd'hui pour le débat d'orientation budgétaire, qui constitue une étape importante avant le vote du budget.

Ce moment essentiel nous permet de partager ensemble une vision claire de la situation financière de la commune et des choix que nous devons faire pour l'année à venir.

La situation financière de la commune est aujourd'hui saine.

En 2025, nous avons dégagé un excédent de fonctionnement d'un peu plus de 1,25 million d'euros, ce qui signifie que nos recettes ont été supérieures à nos dépenses.

Nous avons également maintenu un niveau d'endettement maîtrisé, avec une capacité de désendettement de 7,8 années, ce qui reste tout à fait acceptable.

Concrètement, cela veut dire que la commune est en capacité de continuer à investir.

Le budget 2026 s'inscrit dans la continuité des actions engagées. Il prévoit un niveau d'investissement important, de plus de 13 millions d'euros, notamment pour :

- Les équipements scolaires,
- Les travaux sur les bâtiments communaux,
- La voirie et les aménagements,
- Les acquisitions foncières.

Une part importante de ces dépenses correspond à des projets déjà engagés, que nous poursuivons.

Ces investissements sont financés de manière équilibrée grâce aux vecteurs suivants :

- Les subventions,
- L'épargne dégagée par le fonctionnement,
- Les résultats des années précédentes.

Nous veillons à ce que chaque projet reste compatible avec nos capacités financières.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

Concernant, les ressources humaines, la commune compte aujourd'hui 44 agents.

Les charges de personnel représentent un poste important, mais maîtrisé.

Notre objectif est d'adapter les effectifs aux besoins des services, tout en restant vigilants sur l'évolution de la masse salariale.

Globalement, nous devons rester attentifs à plusieurs éléments :

- L'évolution des charges, notamment liées à l'énergie et au personnel.
- Certaines recettes qui peuvent varier.
- L'équilibre de certains budgets annexes, comme celui de l'ALSH.

Nos priorités pour 2026, sont les suivantes :

- Poursuivre les investissements nécessaires au développement de la commune,
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- Maintenir un niveau d'épargne suffisant,
- Adapter nos services aux besoins de la population.

Nous faisons le choix de continuer à investir pour l'avenir de la commune, tout en préservant sa solidité financière.

Les éléments présentés aujourd'hui seront complétés et précisés lors du vote du budget primitif.

La municipalité s'inscrit dans une vision de développement équilibré du territoire, conciliant ambition d'investissement et prudence financière.

L'objectif est de poursuivre la modernisation de la commune en investissant dans des équipements structurants, tout en garantissant la qualité des services rendus à la population.

Cette stratégie repose sur plusieurs principes :

- **Investir de manière ciblée et utile**, en privilégiant les projets répondant aux besoins essentiels des habitants ;

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

- **Préserver les équilibres financiers**, en veillant à maintenir une capacité d'autofinancement suffisante et un niveau d'endettement maîtrisé ;

- **Adapter l'action publique aux évolutions du territoire**, en tenant compte des enjeux démographiques, sociaux et économiques ;

- **Assurer une gestion responsable et durable**, permettant de préparer l'avenir sans compromettre la situation financière de la collectivité.

La commune fait ainsi le choix de concilier développement du territoire et gestion financière prudente, dans une logique de continuité et de responsabilité.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

Partie 1 : Bilan Ressources humaines

I. Ressources Humaines – Etat des lieux

1. Effectifs communaux

Au 31 décembre 2025 la commune comptait 44 agents en activité, répartis comme suit :

- **Service administratif :** 12 agents (dont 3 contractuels)
- **Services techniques** : 8 agents (dont 1 contractuel)
- **Ecole maternelle** : 8 ATSEM
- **Cantine / entretien des bâtiments** : 7 agents (dont 4 contractuels)
- **Centre de loisirs (ALSH)**,9 personnes (dont 4 contractuels)

Cette organisation permet d'assurer la continuité et la proximité du service public tout en tenant compte des contraintes liées à la strate démographique.

En mai 2025 deux agents sont partis à la retraite (rédacteur et agent de maîtrise) et n'ont pas été remplacés.

A. Situation statutaire des agents

En complément des 44 agents en activité, s'ajoutent :

- 2 agents en détachement :
 - 1 rédacteur (Catégorie B) jusqu'au 31 août 2026
 - 1 attaché (Catégorie A) jusqu'au 31 octobre 2026
- 4 agents en disponibilité pour convenances personnelles (Catégorie C)
 - 1 agent d'animation (jusqu'au 31 juillet 2027)
 - 1 agent technique (jusqu'au 30 septembre 2026)
 - 2 agents administratif (jusqu'au 1er décembre 2026 et 3 septembre 2028)

 Ces positions statutaires, n'entraînent aucune charge salariale directe pour la commune.

B. Structure des emplois

- 33 agents en emplois permanents
- 11 agents en emplois non permanents

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

- 40.81 équivalents temps plein (ETP)

L'effectif comporte 34 femmes et 10 hommes.

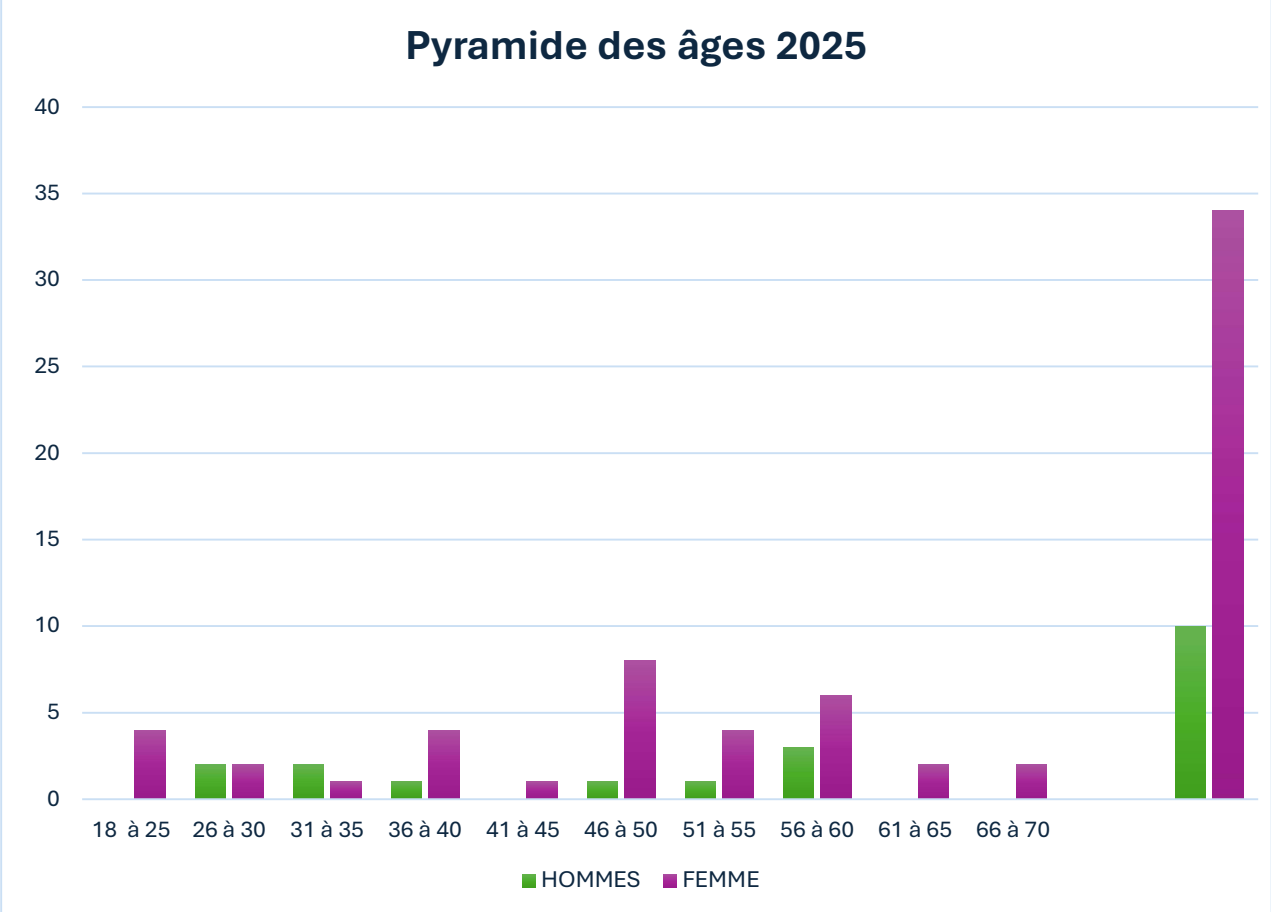
31.80 % des agents sont à temps non complet ou à temps partiel et 68.20 % sont à temps complet.

Répartition par catégorie :

- Catégorie C : 88.50 % des effectifs
- Catégorie B : 11.50 % des effectifs
- Catégorie A : 0 % des effectifs

2. Répartition par âge

L'âge moyen des agents communaux est de 46 ans traduisant une structure d'effectifs relativement équilibrée mais nécessitant une anticipation des départs à la retraite



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

3. Perspectives de départs à la retraite

Deux départs à la retraite sont identifiés pour 2026 :

- Service ALSH, 1 agent d'animation, (1er juin 2026)
- Ecole maternelle, 1 ATSEM, (1er septembre 2026)

Deux recrutements de contractuels sont à envisager afin d'assurer la continuité du service public.

II. Eléments de rémunération

A. Traitement indiciaire

Le traitement de base moyen mensuel brut (hors régime indemnitaire et prime de transport) s'élevait à 1877 €.
A titre comparatif, le SMIC brut mensuel 2025 (35h) s'élevait à 1801.80 €.

B. La nouvelle bonification indiciaire (NBI)

6 agents disposent d'une NBI représentant un montant de mensuel moyen de 91.50 € brut.

C. Le Régime indemnitaire

Mis en place depuis 2018, le RIFSEEP qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes, se décompose en deux parties :

① L'IFSE, (part fixe versée mensuellement), qui est calculée en fonction, du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions et de l'expérience professionnelle.

Le montant annuel pour 2025 s'élève à 174 343 €, soit 302 € mensuels par agent (12 % du traitement brut)

② Le CIA - (part variable versée annuellement). Elle repose sur l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Le montant annuel pour 2025 s'élève à 31 421 €, soit un montant moyen de 785 € par agent (2.15 % du traitement brut).

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

D. Indemnité de transport

Versée deux fois par an (mars et octobre), en 2025 l'indemnité de transport s'élevait à 52 741 € brut (3,6 % du traitement brut annuel).

E. Les Astreintes

Les indemnités d'astreinte sont versées mensuellement et représentent 15 561€ brut en 2025 soit environ 1% du traitement brut annuel, (17 196 € en 2024).
En 2025, 7 agents du service technique en ont bénéficié. Celles-ci sont versés pour la continuité du service.

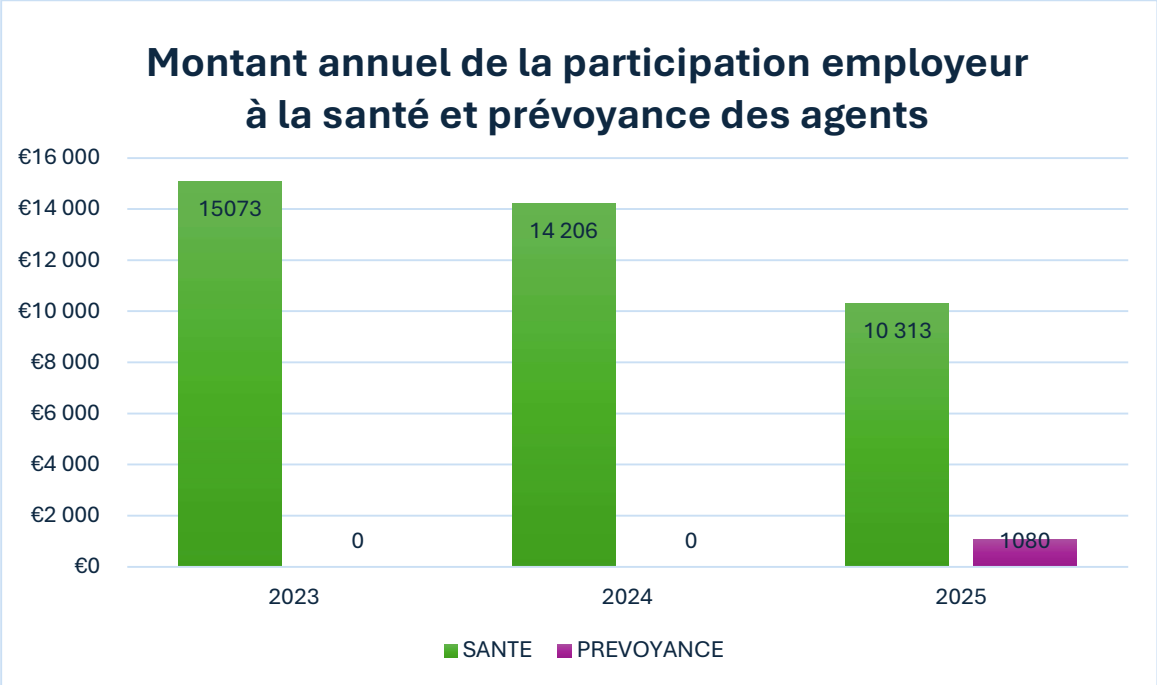
F. La participation employeur santé et prévoyance

- Participation santé : 35 € mensuels par agent, auxquels s'ajoutent 10 € par enfant mineur.
- Participation prévoyance : 15 € mensuels par agent.

Montants annuels :

- Participation santé 2025 : 10 313 €

Participation prévoyance 2025 : 1 080 €
On observe que la participation de l'employeur ne constitue pas nécessairement un facteur déterminant dans la décision des agents de souscrire à une mutuelle santé et/ou à un contrat de prévoyance.



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

G. Les heures complémentaires et supplémentaires

Les Heures Complémentaires représentent 1 283 € en 2025 (3547 € en 2024)
Les Heures Supplémentaires représentent 5 118 € en 2025 (25 374 € en 2024)

La baisse importante traduit une **meilleure gestion des heures supplémentaires**, grâce à l'optimisation des plannings et à l'ajustement précis entre effectifs et charge de travail.

III. Organisation du temps de travail

Le temps de travail effectif pour les agents à temps complet s'élève à 1607 heures annuelles.

La commune a mis en place une annualisation du temps de travail pour les services suivants : ATSEM, ALSH, Restauration scolaire.
Cette organisation permet d'adapter les plannings aux rythmes scolaires et aux périodes d'activité, tout en respectant la durée légale du travail sur l'année.

Journée continue estivale

Une journée continue estivale est appliquée aux services technique et administratif.

Cette organisation contribue à une meilleure adaptation des conditions de travail en période estivale, tout en maintenant la continuité du service public et le respect du cadre réglementaire du temps de travail.

IV. Dépenses, recettes de personnel et masse salariale

1. Evolution de la masse salariale

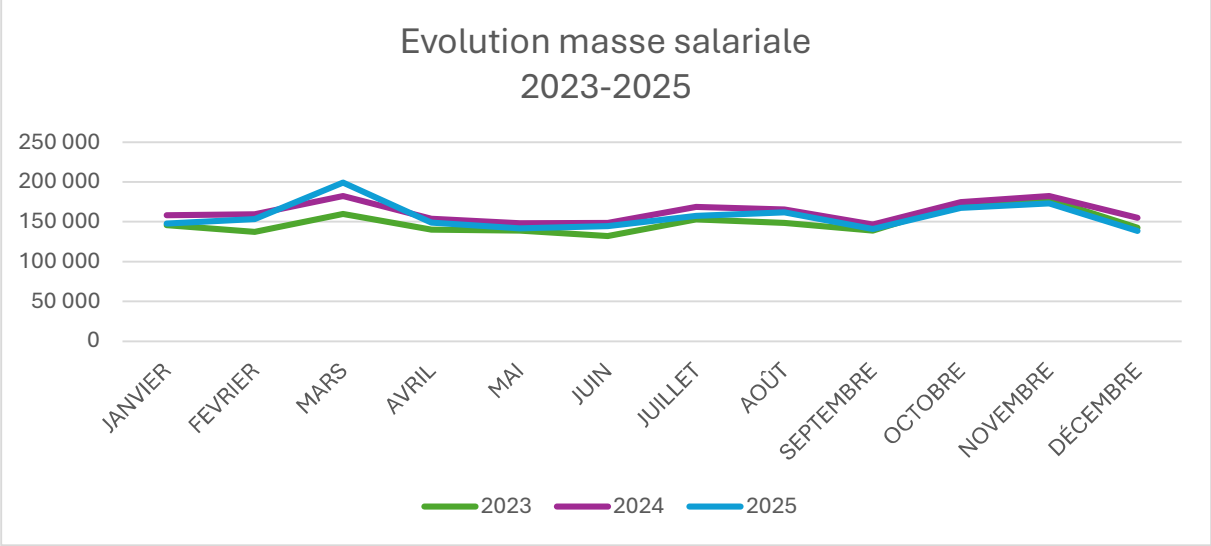
Les dépenses de personnel constituent un poste majeur du budget de fonctionnement communal. La masse salariale connaît une hausse maîtrisée, principalement liée à des évolutions structurelles et réglementaires.

En 2026, la commune va procéder à la titularisation de trois agents, contribuant à la sécurisation des parcours professionnels et à la stabilité des équipes.

La collectivité maintient une vigilance particulière sur l'évolution de ce poste budgétaire, dans un contexte de prudence financière et de ressources contraintes.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

	EVOLUTION MASSE SALARIALE				
	2023	2024	VARIATION 2024-2023	2025	VARIATION 2025-2024
JANVIER	145 795	158 342	8,61%	147 693	-6,73%
FEVRIER	137 252	159 409	16,14%	153 299	-3,83%
MARS	159 891	182 714	14,27%	199 493	9,18%
AVRIL	139 915	153 820	9,94%	148 994	-3,14%
MAI	138 998	148 040	6,51%	141 865	-4,17%
JUIN	132 416	148 482	12,13%	144 486	-2,69%
JUILLET	152 924	168 853	10,42%	157 228	-6,88%
AOÛT	148 506	165 634	11,53%	161 791	-2,32%
SEPTEMBRE	138 773	146 665	5,69%	140 988	-3,87%
OCTOBRE	173 135	174 667	0,88%	167 454	-4,13%
NOVEMBRE	178 188	182 525	2,43%	173 246	-5,08%
DÉCEMBRE	142 416	154 890	8,76%	138 687	-10,46%
TOTAL	1 788 209	1 944 041	8,71%	1 875 224	-3,54%



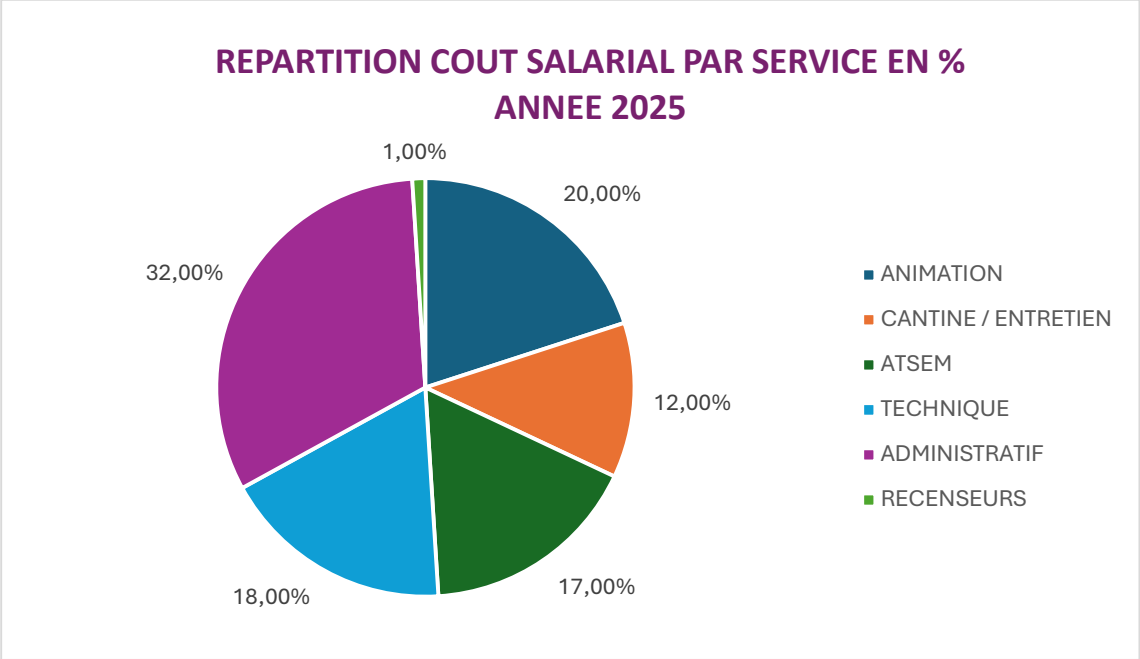
Analyse 2025

On observe une diminution de la masse salariale qui s'explique notamment par la **maîtrise des heures supplémentaires et complémentaires** et une organisation

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

plus efficiente du travail, avec toutefois une hausse particulièrement marquée en mars 2025 liée aux frais des agents recenseurs, recrutés de manière temporaire dans le cadre de l'opération de recensement. En juillet-août : la hausse observée s'explique par l'embauche de saisonniers au centre aéré, afin d'assurer le fonctionnement du service pendant la période estivale. À compter du 1er janvier 2025 : le taux de cotisation des charges CNRACL a augmenté de 3 %, ce qui entraîne une hausse structurelle de la masse salariale.

Répartition coût salarial par service 2025	
Animation	374 558
Cantine / Entretien des bâtiments	229 201
Atsem	322 102
Technique	333 315
Administratif	604 048
Recenseurs	12 000
TOTAL	**1 875 224**



Pour 2025, la répartition de la masse salariale (1 875 224 €) par rapport au budget de fonctionnement (4 479 307 €) est de 41.86% contre 54% en moyenne

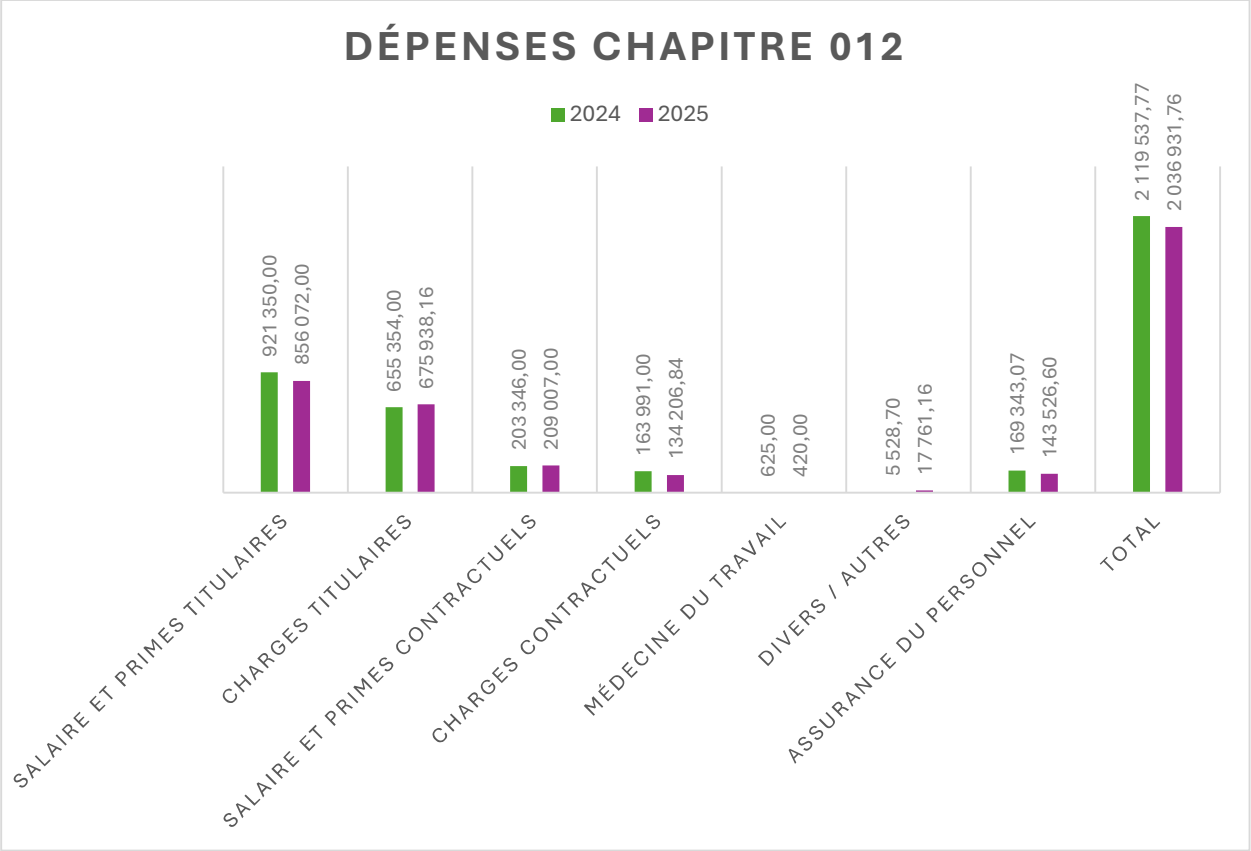
Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

pour les communes de notre strate ou encore, 475 euros /habitants contre 593/ habitants pour les communes de notre strate.

2. Dépenses liées au personnel

Comptabilisées au chapitre 012, elles se chiffrent à 2 036 931,76 € pour 2025.

	DEPENSES LIÉES AU 012	
	2024	**2025**
Salaire et Primes Titulaires	921 350,00	856 072,00
Charges Titulaires	655 354,00	675 938,16
Salaire et Primes Contractuels	203 346,00	209 007,00
Charges Contractuels	163 991,00	134 206.84
Médecine du travail	625,00	420,00
Autres / Divers	5528.70	17761.16
Assurance du personnel	169 343,07	143 526,60
TOTAL	**2 119 537,77**	**2 036 931,76**



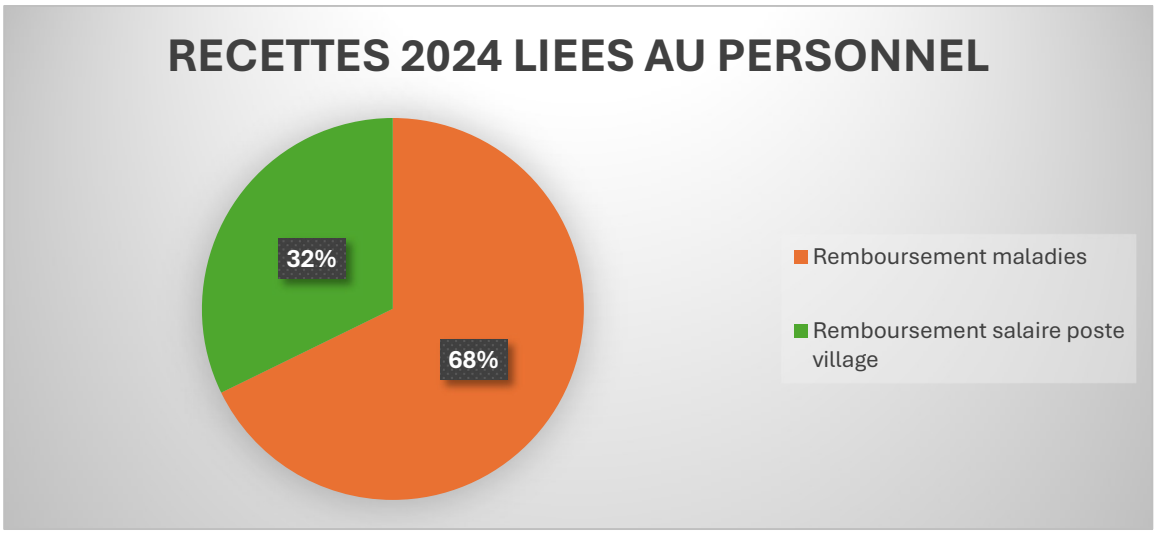
Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

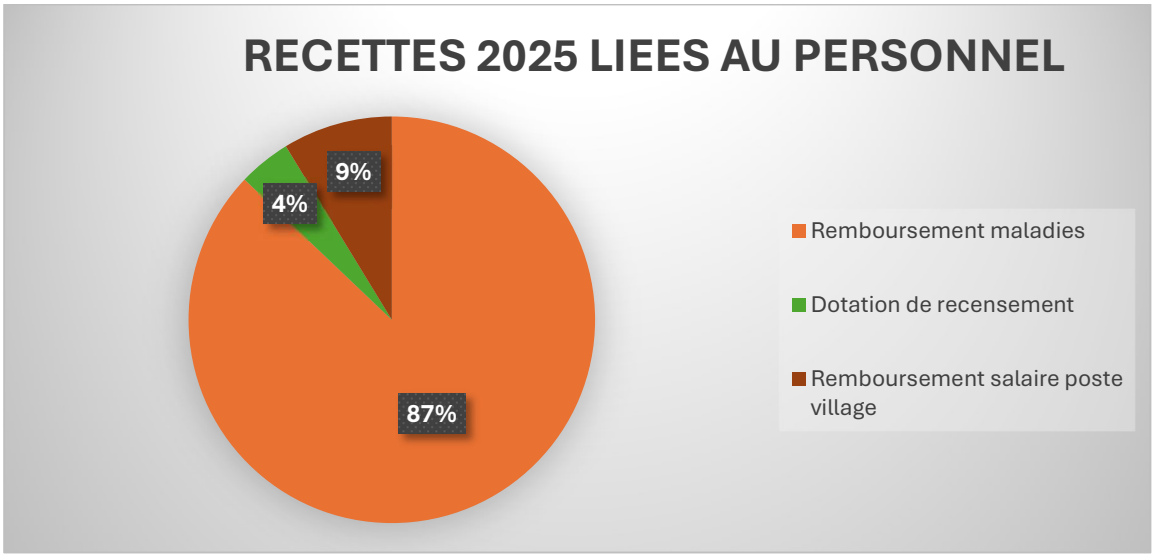
3. Dépenses liées aux élus

Au chapitre 65, les dépenses liées aux indemnités versées aux élus en 2025 sont équivalentes. Elles s'élevaient à 132 652 € avec charges (130 184 € en 2024). La faible différence s'explique par des frais de formation des élus plus importants et une cotisation de fin de mandat.

4. Les recettes liées au personnel

•	2024	2025
Remboursement maladies	33 701	162 204
Dotation de recensement de la population	0	7 774
Remboursement salaire poste village	16 020	16 224





Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

V. Absentéisme

1. Analyse générale

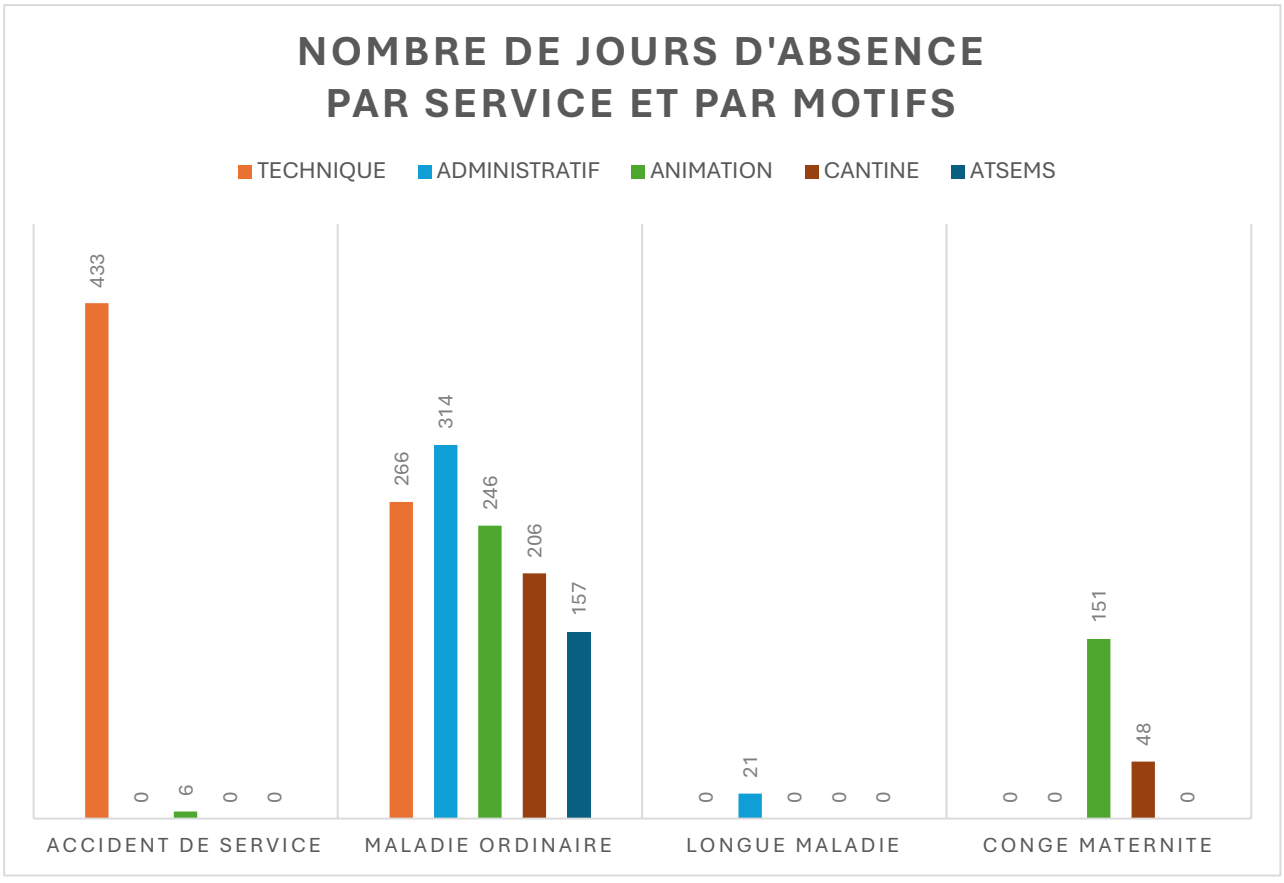
Le taux d'absentéisme de la collectivité demeure dans la moyenne, traduisant une relative stabilité des équipes et une organisation des services efficace.

Les absences constatées relèvent principalement de situations réglementaires normales (maladie ordinaire, congés statutaires), sans désorganisation durable des services.

2. Détail des absences en jours – année 2025

3.

	TECHNIQUE	ADMINISTRATIF	ANIMATION	CANTINE	ATSEMS	TOTAL
ACCIDENT DE SERVICE	433	0	6	0	0	**439**
MALADIE ORDINAIRE	266	314	246	206	157	**1189**
LONGUE MALADIE	0	21	0	0	0	**21**
CONGE MATERNITE	0	0	151	48	0	**199**
TOTAL	**699**	**335**	**403**	**254**	**157**	**1848**



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

Partie 2 : Résultats financier 2025

I. Bilan concernant le budget général

A. Bilan de la section d'investissement

➢ Les dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'équipement de 2025 s'élève à 7 038 794,14 € contre 10 202 137,86 € en 2024. A ce montant il convient de rajouter 6 249 170,28 € de restes à réaliser qui seront reportés sur le budget 2026. Ces montant apparaitront sur le compte financier unique 2025 qui vous sera présenté dans la même séance du conseil municipal que celle du vote du budget 2026.

Les principales opérations au cours de cet exercice ont été les suivantes :

Intitulé opération	**Montant dépensé sur l'année (TTC)**
Opération création du plateau scolaire et sportif : ❖ Travaux de construction ❖ Mission de maîtrise d'œuvre ❖ Mission AMO OPC	➔ 3 086 526,31 € ➔ 337 825,98 € ➔ 147 231,55 €
Mise en sécurité du lotissement Casella (Eclairage et bassins de rétention)	➔ 202 786,38 €
Réseaux de voirie : ❖ Voirie lotissement Casella ❖ Autres	➔ 427 506,34 € ➔ 35 598,40 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

Réalisation de la ferme aquaponie	➔ 346 904,11 €

➢ Etat de la dette

Les emprunts contractés par la commune se remboursent conformément aux échéances prévues, sans difficulté particulière. En fin d'exercice 2025, le capital restant dû tous emprunts confondus s'élève à 9 726 265,46 €. Cela s'explique par le fait qu'au cours de cet exercice, un montant de 1 500 000,00 € a déjà été remboursé par anticipation sur le prêt relais. Il est par ailleurs prévu de rembourser le solde au moyen de deux versements de 2 000 000,00 € chacun, dont l'un interviendra au cours de l'exercice 2026.

➢ Les recettes d'investissement

Sur l'exercice écoulé, les recettes d'investissement se sont élevées à 10 099 782,49 €, sans nouvel emprunt sur cet exercice. A ce montant il convient de rajouter 6 605 315,29 € de restes à réaliser qui seront reportés sur le budget 2026.

Les recettes d'investissement sont composées de :

❖ L'autofinancement, **sans augmentation de la fiscalité**, qui représente 126 500,00 € (amortissements).

❖ Des « recettes propres d'investissement » pour un montant de 988 247,93 € répartis comme suit :
- Le fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : 299 668,46 €
- La Taxe d'aménagement : 38 426,47 €
- L'excédent capitalisé : 650 153,00 €

❖ Du report de l'excédent de l'exercice antérieur de 5 098 437,33 €

❖ L'obtention de financements extérieurs pour la majorité des investissements réalisés, sous forme de subventions d'investissement pour un montant de 3 866 597,48 € répartis comme suit :
- L'état : 2 386 186,73 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

- La région : 1 480 410,75 €

B. Bilan de la section de fonctionnement

➢ Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élève à 4 531 487,81 € et se décompose de la manière suivante :

CHAPITRE	DESIGNATION	REALISE 2025
011	Charges à caractère général	1 282 083,83 €
012	Charges de personnel	2 036 931,76 €
014	Atténuations de produits	74 841,00 €
65	Autres charges de gestion courante	661 091,26 €
66	Charges financières	342 122,57 €
67	Charges exceptionnelles	0
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	126 499,75 €

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une légère augmentation par rapport à l'exercice 2024, qui s'élevaient au total, pour mémoire, à 4 479 307,79 € (augmentation de 52 180 € soit +1,17 %). On note toutefois une forte diminution des charges à caractère général de – 228 323,00 €, et des charges de personnel de -82 606,00 € par rapport à l'exercice 2024.

Concernant la progression cette dernière s'explique principalement par la hausse du compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance », consécutive à la souscription d'un prêt relais en fin d'année 2024. Il convient toutefois de souligner le caractère ponctuel de cette charge financière, directement lié à une opération de gestion de trésorerie. Elle s'explique également par l'augmentation des subventions au CCAS (100 000,00 € versé cette année contre 52 000,00 en 2024) et à l'ALSH (170 000,00 versé cette année contre 104 800,00 € en 2024).

➢ Les recettes de fonctionnement

Le montant total des recettes de fonctionnement de 2025 s'élève quant à lui à 5 781 896,40 € (hors résultat antérieur de 656 974,00 €) et elles se décomposent par chapitre de la façon suivante :

CHAPITRE	DESIGNATION	REALISE 2025
013	Atténuations de charges	177 076,58 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 657 990,98 €
73	Impôts et taxes	176 760,75 €
731	Impositions directes	1 653 176,00 €
74	Dotations et participations	1 242 254,67 €
75	Autres produits de gestion courante	745 425,42 €

Les recettes de fonctionnement de 2025 sont, quant à elles, supérieures de 695 461,36 € (+ 13,67 %) à celles de 2024 qui s'élevaient pour mémoire à 5 086 435,04 €.

Cette augmentation s'explique en grande partie par :

- Le chapitre 013 enregistre une progression de + 127 354,92 **€** par rapport à l'exercice précédent, principalement au titre des remboursements sur rémunérations du personnel. Toutefois, cette évolution ne traduit pas une augmentation structurelle des recettes de fonctionnement. Elle correspond en réalité à une régularisation opérée en 2025 par l'assurance du personnel, certains remboursements dus au titre de l'exercice 2024 n'ayant pas été versés sur la période concernée. Il s'agit donc d'un rattrapage comptable.

- Le chapitre 70 affiche une augmentation de + 265 204,50 **€** par rapport à 2024. Cette progression s'explique par l'entrée en vigueur de la nouvelle redevance versée par la STOC, dont le montant a augmenté. Cette revalorisation contribue positivement à la dynamique globale des produits de fonctionnement.

- Le chapitre 73 enregistre, au titre de l'exercice 2025, la perception du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 56 124 €, alors qu'aucune somme n'avait été perçue en 2024. Cette recette est par nature variable, son attribution et son montant dépendant chaque année de critères nationaux reposant notamment sur des mécanismes de seuils et d'indicateurs de richesse et de potentiel financier.

- Le chapitre 731 enregistre une augmentation de 109 000,00 €. Le produit des impôts directs locaux progresse de 28 863 € à taux constant, en lien avec l'évolution des bases physiques (nouvelles constructions, extensions, régularisations). Les taxes nationales (TASCOM, IFER, pylônes)

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

connaissent également une légère hausse ; leurs taux étant fixés par l'État, cette progression résulte de l'évolution des bases ou de revalorisations nationales.

- Le chapitre 74 enregistre une augmentation de 102 000 €. Cette progression résulte d'une légère hausse de la dotation de solidarité rurale, du reversement à la commune de la part CPS à compter de 2025, ainsi que de la dotation liée au recensement réalisée cette année. Le recensement ayant fait apparaitre un nombre d'habitant largement supérieur à la population légale calculé par l'INSEE pour l'année dernière, les dotations sont amenées à croitre ces prochaines années.

➢ Le résultat attendu

Dans l'attente du compte financier unique définitif 2025, le résultat du budget principal devrait être le suivant :

	Euros
Solde d'exécution d'investissement négatif	-2 037 448,98
Excédent de fonctionnement	1 258 326,23 €
Résultat général de l'exercice	-779 122,75
Résultat antérieur reporté	5 755 411.58
Différence entre les RAR	356 145,01 €
Résultat général cumulé de l'exercice	5 332 433,84 €

Soit une capacité d'autofinancement (CAF) pour 2025 de 1 253 000.

II. Les budgets annexes

La commune de Prunelli possède également plusieurs budgets annexes au budget principal.

➢ Budget annexe Eau et assainissement

Au terme de l'exercice 2025, et sur la base du compte financier unique provisoire, le résultat du budget annexe eau et assainissement devrait être le suivant

	Euros
Solde d'exécution d'investissement	679 310,89
Excédent de fonctionnement	14 892,02
Résultat général de l'exercice	694 202,91
Résultat antérieur reporté	-490 719,54

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

Différence entre les restes à réaliser	81 656,26
Résultat général cumulé de l'exercice	285 139,80

Les travaux de rénovation des réseaux de collecte et la réhabilitation des postes de relevage ayant été achevés en ce début d'année 2025, les dépenses d'investissement correspondent au règlement des derniers états d'acomptes relatifs aux marchés subséquents n° 5 et 6, portant sur la réhabilitation des réseaux d'assainissement, ainsi qu'aux frais engagés pour les essais et le contrôle des canalisations.

- Budget ALSH

	Euros
Solde d'exécution d'investissement	0
Déficit de fonctionnement	-42 906,51
Résultat général négatif de l'exercice	-42 906,51
Résultat antérieur reporté	64 409,68
Résultat général positif cumulé de l'exercice	21 503,17

- Budget CCAS

	Euros
Solde d'exécution d'investissement négatif	-50 886,49
Excédent de fonctionnement	54 103,50
Résultat général positif de l'exercice	3 217,01
Résultat antérieur reporté	9 675,00
Différence entre les restes à réaliser	16 611,78
Résultat général cumulé positif de l'exercice	29 503,79

La section d'investissement de ce budget a été mobilisée exclusivement pour la création de l'épicerie solidaire. L'ensemble des crédits d'investissement engagés correspond aux travaux d'aménagement et d'équipement nécessaires à sa mise en œuvre.
Les travaux se sont achevés au cours de l'année, marquant ainsi la finalisation de cette opération pour la collectivité.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

Partie 3 : Les orientation 2026

Le 2 février 2026, le Parlement a mis un point final à un processus législatif mouvementé en adoptant définitivement le Budget de l'État pour 2026.

Trois décisions majeures du gouvernement impacteront directement notre budget communal cette année :

- Le lissage des recettes fiscales (Dispositif DILICO.
- La stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).
- La réforme du FCTVA et le soutien à l'investissement : Le périmètre du Fonds de Compensation de la TVA a été ajusté, et les crédits de la mission "Relations avec les collectivités" montrent un moindre soutien à l'investissement local. Cela nous impose une sélectivité accrue dans nos projets pour maintenir et accroître notre capacité d'autofinancement.

Enfin, nous devons composer avec la hausse des cotisations employeurs (CNRACL) de 3% encore cette année qui pèse lourdement sur nos dépenses de fonctionnement.

I. Investissements structurants prévus :

	Investissements engagés ou envisagés	**DEPENSES FUTURES calculées ou estimées TTC au 31/12/2025**	**RECETTES certaines restant à percevoir au 31/12/2025 ou à estimer**
2026	PSS - phase 2 / 3 et 4	7 160 000 €	
2026/2029	Achat terrain et maison vivier santoni (se réalise sur 4 exercices de 2026 à 2029 de chacun 200 000,00 €)	200 000 €	
2026/2027	Réparations et remise en état de l'EHPAD	300 000 €	
2026/2027	Travaux de rénovation de certains appartements de Cardiccia	150 000 €	

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

2026	Etude réhabilitation Cardiccia (étanchéité des toits terasses, ravalement de façade, mise aus normes réseaux électriques et plomberie)		Estimation subvention à 80 %
2026	Réfection voirie	350 000 €	Une demande de subv sera déposée
2026/2027	Travaux d'aménagement de parking Cardiccia et mise en sécurité	338 000 €	Subvention déjà encaissée (64 000 €)
2026	AMO aménagement de parking Cardiccia et mise en sécurité	20 592 €	
2026	Mobilier futur groupe scolaire	50 000 €	Une demande de subv sera déposée
2026	Autre matériel de bureau	50 000 €	
2026	Acquisition de costumes corses	100 000 €	Une demande de subv sera déposée auprès de la CDC
2026/2027	Rénovation ancienne poste de Morta	150 000 €	Une demande de subv sera déposée auprès de la CDC (dotation quinquennale et DETR)
2026	Travaux au village (abri boulodrome, remise en état d'escaliers de de murets et création de dalle de protection)	100 000 €	Demande de subvention sera déposée au titre du comité de massif ou de la dotation ACT
2026/2027	Acquisition d'un terrain au village (en contrebas de l'Eglise)	150 000 €	

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

2026/2027	Travaux de vérification sur le réseau secondaire d'assainissement	100 000 €	
2026	Participation travaux station épuration Ghisonaccia	70 000 €	
2026	Travaux de maintien du réseaux d'assainissement	100 000 €	
	Total	9 388 792 €	

II. Orientations budgétaires

A. Les recettes

En recettes de fonctionnement, nous resterons prudents en ce qui concerne le loyer de la STOC dont les flux entrants ne dépendent pas de nous, en inscrivant une recette de dédommagement égale à celle du budget primitif de l'an dernier soit **900 000 euros** environ.

Le montant des impôts locaux sera encore en légère augmentation car la loi de finance a fixé à 0.9% le taux d'augmentations des bases fiscales, à cela s'ajoute l'évolution des bases physiques dû aux nouvelles constructions mais **nous ne toucherons pas aux taux communaux.**

Les dotations devraient prendre en compte l'augmentation de la population suite au recensement effectué en 2025 ce qui réduira l'impact de la non-indexation de celle-ci sur l'inflation toutefois, la dotation de solidarité rurale pourrait être impactée par le faible niveau de pression fiscale de la commune qui a de fait, perdu la dotation nationale de péréquation en 2024.

Nous surveillerons avec attention l'évolution de cet indicateur car un nombre important de communes devraient augmenter leur taux de taxes à la faveur du renouvellement des conseils municipaux ce qui pourrait avoir pour effet de nous impacter défavorablement car notre ratio de pression fiscale est désormais inférieur à 85% de la moyenne de la pression fiscale des communes de notre strate.

Cette année la commune devrait encaisser un montant de FCTVA important en relation avec les investissements réalisés en 2024 tant sur le budget général que sur le budget de l'eau et l'assainissement. La demande de reversement a été faite à la fin du mois de mars pour un versement à partir du 7 avril.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

Sur le budget ALSH il est envisagé d'augmenter la participation des familles en fonction du quotient familial afin de prioriser les familles monoparentales et les familles qui ont plusieurs enfants inscrit car notre centre aéré a de plus en plus de succès et que nous sommes obligés de refuser des demandes.

B. Les dépenses

Pour le personnel, les dépenses sont évaluées à 2 080 000 euros environ auquel il faudra rajouter les frais d'assurance du personnel de 170 000 euros, par sécurité nous inscrirons la somme de **2 250 000 euros** au budget communal.

Cette évaluation prend en compte le recrutement d'un secrétaire général, ainsi qu'un poste de responsable technique.

Pour les vacances d'été il est prévu d'embaucher contractuellement, 9 agents d'animations pour faire face à la demande annuelle d'inscriptions à l'ALSH, un agent d'accueil pour pallier aux congés du personnel et un ou deux agents techniques pour faire face à l'augmentation d'activité en période estivale conjuguée aux congés de certains agents.

L'embauche de personnel à l'ALSH vise à respecter le taux d'encadrement des enfants en temps de baignade qui est de 1 agents pour 5 enfants de moins de 6 ans et de 1 agent pour 8 enfants de plus de 6 ans en plus de l'encadrant responsable de la baignade titulaire de la qualification BAFA et BSB.

Pour les charges générales, les dépenses sont évaluées à 1.6 millions d'euros soit une augmentation de 5.5 % sur le budget précédent, parmi les postes qui ont le plus augmenté nous notons celui des charges locatives qui étaient auparavant compensées directement sur les recettes. Elles font désormais, l'objet d'une inscription séparée suite au rappel de la cour des comptes. Les frais de maintenance ont aussi augmenté notamment sur les copieurs et les climatisations. De la même façon, la contrainte qui pèse sur la collectivité en matière de publication des annonces, notamment pour la passation des marchés publics pour se conformer aux recommandations de la CRC pèse sur le poste annonces et insertions. Nous ouvrons le poste réceptions en vue de l'inauguration du réseau d'assainissement et nous augmentons de façon importante le poste frais de nettoyage des locaux car nous sommes confrontés de façon récurrente à du nettoyage pour la salle Timo Pieri et les parties communes.

Notons aussi une diminution de la subvention d'équilibre au CCAS car la subvention de l'année dernière était exceptionnelle pour financer les investissements nécessaires à la création de l'épicerie sociale et solidaire. Ces investissements étant désormais réalisés, il n'est pas utile de verser une somme

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

aussi importante pour l'équilibre de ce budget, la somme de **60 000 euros** sera donc inscrite.

Pour le service de l'eau, même si la somme des recettes versées par le fermier est désormais supérieure aux dépenses d'assainissement, le budget ne dégage pas d'excédents sans le recours à une subvention d'équilibre. Cette année encore, une subvention de **100 000 euros** sera inscrite par dérogation au compte 657 mais une réflexion devra être menée afin de permettre au budget de l'eau de trouver un équilibre sans que le contribuable ait à payer la consommation des usagers, un relèvement de la tarification de l'assainissement sera à discuter.

Pour le budget ALSH, la subvention sera portée à **220 000 euros** contre 170 000 euros l'an dernier car si notre ALSH continue d'être attractive elle présente malgré tout un déficit de fonctionnement eu égard aux normes d'encadrement des enfants qui nécessitent un minimum d'agents d'animations. La solution pourrait être, soit de limiter drastiquement le nombre d'enfants accueillis à 60 au lieu de 90 pendant les vacances d'été ou augmenter les tarifs pour les familles qui ont les quotients familiaux les plus élevés. C'est un choix sur lequel le conseil municipal sera amené à statuer.

Pour le montant alloué aux associations et compte tenu de la non consommation des crédits alloués l'an dernier, la même somme sera inscrite au budget soit, **150 000 euros** qui feront l'objet d'une étude en commission des finances dès que celle-ci sera constituée.

Un règlement des aides aux associations est envisagé en attendant que et visera à prendre en compte des critères objectifs d'attribution des subventions en fonction du type d'association.

C. Gestion de la dette :

Pour cette année, nous avons prévu de rembourser par anticipation, au moins la moitié du prêt relais restant en compte c'est pour cela qu'une somme de **2 500 000 d'euros** sera inscrite au compte emprunt en dépenses.

Nous procéderons à une évaluation de la trésorerie disponible en fonction de l'avancement du projet de plateau scolaire et sportif afin de ne pas ralentir les paiements aux entreprises et assurer l'apurement de ce prêt dans les délais les plus brefs.

Le versement du FCTVA nous permettra dans un premier temps de rembourser au moins 1 500 000 d'euros dès son encaissement, la trésorerie étant aujourd'hui de 4 300 000 euros en attente du versement du loyer de la STOC du 2eme trimestre

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

2025 de 821 000 euros et du FCTVA prévu aux alentours de la fin avril pour un montant qui devrait avoisiner 1 300 000 euros pour le budget général et 200 000 euros sur le budget M49.

Tableau d'amortissement de la dette jusqu'en 2030

	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026	prév 2027	prév 2028	prév 2029	prév 2030
Nouveaux emprunts	8980K€	20K€					
Total capital restant dû au 31/12	11378K€	9736K€	7072K€	5404K€	5234K€	5037K€	4908K€
Dont prêt relais au 31/12	5500K€	4000K€	1500K€	0 €			
Remboursement du capital dette ancienne	139K€	161K€	165K€	168K€	170K€	161K€	165K€
remboursement capital prêt relais		1500K€	2500K€	1500K€			
total remboursement du capital	139K€	1661K€	2665K€	1668K€	170K€	161K€	165K€
Intérêts payés à l'échéance	113K€	350K€	296K€	226K€	152K€	148K€	145K€
Total remboursements dette et intérêts	252K€	2161K€	2961K€	1894K€	322K€	309K€	310K€
Gain de charges financières remb anticipé		27K€	53K€	60K€	74K€		

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

ANNEXE 1 – Détail des projets structurants

1 Projets structurants – sport, enseignement

La continuation du projet du plateau scolaire et sportif constitue notre principal poste d'investissement pour l'année 2026. Les nombreux retards accumulés devraient être enfin résorbés à la faveur d'un retour à la normale de l'activité des entreprises intervenant sur ce chantier.

La phase 2 de l'opération sera terminée au 30 avril de cette année et les subventions concernant la réalisation de cette phase seront demandées dans la foulée.

La fin de la phase 2 et la phase 3 seront reprises en totalité dans le budget 2026 en RAR pour un montant de **5 360 000** euros environ et nous ajouterons **1.8 millions** de la phase 4 pour anticiper un éventuel rapide retour à la normale.

En effet, nous espérons la fin de la phase 3 avant la fin de l'année pour nous conformer à nos prévisions initiales.

2 terrain bâti : terrain Vivier Santoni

L'achat du terrain et de la maison VIVIER SANTONI est acté par un accord avec l'office foncier de Corse qui nous autorise un paiement fractionné sans intérêts sur 4 exercices de **200 000 euros** chacun.

Le premier versement sera effectué dès le vote du budget dans lequel les crédits de paiement seront affectés au compte 2115 : terrains bâtis.

Le projeté pluriannuel est le suivant :

	2026	2027	2028	2029
Annuité	200 000	200 000	200 000	200 000

3 bâtiments abritant l'EHPAD

Les difficultés que connait le bâtiment abritant l'EHAD nous amènent à prévoir une somme relativement importante de **300 000 euros** qui sera inscrite au budget afin de faire face à des réparations et remises en état de la structure. Parallèlement une réflexion sera engagée avec l'association pour réfléchir à l'évolution future du bâtiment.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

Ce poste fera l'objet d'une attention particulière pendant la mandature pour laquelle la municipalité s'engage à trouver une solution pérenne qui passe par la construction de nouvelles structures adaptées à la dépendance des personnes accueillies.

Le mode de financement de nouveaux bâtiments fera l'objet d'une étude spécifique car le poids des normes à respecter en termes de surface par résident, de surface et de confort pour les parties communes ainsi que les normes d'hygiène et d'équipements nécessite des investissements très importants qui ne sont pas à la portée de la commune si les financements ne sont pas à la mesure de la dépense à engager.

Il est à noter que tous les travaux concernant cette structure ne peuvent pas faire l'objet d'une récupération de TVA car la structure génère un revenu pour la commune. En conséquence, même subventionnée, tout investissement dans un projet de construction doit être regardé en coût toutes taxes comprises alors qu'il est subventionné au maximum sur 80% du montant hors taxes, ce qui génère un coût de réalisation supplémentaire.

4 immeubles de rapport : Cardiccia

L'immeuble Cardiccia fait lui aussi l'objet d'une attention particulière car certains appartements nécessitent une rénovation complète. Une étude doit être réalisée pour chiffrer les coûts d'une réhabilitation de la résidence comprenant une étanchéification des toits terrasses, la rénovation complète des ouvrants, le ravalement de façade, la reprise de la ventilation, la mise aux normes complète du réseau électrique et du réseau de plomberie.

Cette étude préalable sera entreprise au plus tôt afin de définir précisément les interventions à réaliser, établir un cahier des charges techniques et particulières avec l'aide d'un AMO. Elle fera l'objet d'une communication en conseil municipal et d'une demande de subventions auprès des services de la préfecture et auprès de la CDC au titre de la dotation au logement social prévue dans le règlement des aides aux communes.

Un financement à hauteur de 80% est atteignable tant pour l'étude que pour les travaux à la condition que le projet de rénovation s'inscrive dans l'optique d'une efficacité énergétique des logements sociaux.

Un montant de **150 000 euros** sera inscrit au Budget.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

5 réseau de voirie : réfection de routes

La réfection de certaines routes mérite d'être engagée compte tenu de l'état d'usure de la chaussée sur certaines parties de la commune, pour cela une somme de **350 000 euros** sera affectée au budget.

Tous les engagements de travaux sur ce poste feront l'objet d'une communication et d'une demande de subvention en conseil municipal sachant que le seul enrobé sans aménagement ne peut faire l'objet d'une attribution de financement.

6 aménagements de voirie : parking Cardiccia et mise en sécurité

La réalisation du parking de la résidence est en instance, les études d'arpentage sont réalisées et le travail d'AMO est engagé, nous attendons la remise de celui-ci et le CCTP pour lancer l'appel d'offre.

Les crédits seront inscrits pour la somme de **250 000 euros** alors que les subventions ont été reportés en RAR, de la même façon une somme de **88 000 euros** sera affectée à la mise en sécurité de la résidence pour laquelle une subvention de 64 000 euros a été encaissée.

7 Matériel mobilier scolaire

A la demande de la responsable scolaire, une somme de **50 000 euros** sera fléchée pour l'achat de mobilier complémentaire en complément de l'existant qui sera affecté au nouveau plateau scolaire.

Une subvention au titre de la dotation école sera demandée en regard. Sachant que pour les demandes de subventions des communes de 3500 à 10 000 habitants il y a une obligation de présenter des dossiers d'un montant supérieur à 30 000 euros sur cette dotation pour que celle-ci soit validée, il sera demandé à la responsable scolaire de bien évaluer les besoins afin de satisfaire à cette obligation.

8 autre matériels de bureau

Une somme de **50 000 euros** sera inscrite au budget en prévision d'une possible demande des services concernant l'achat de mobilier pour la partie administrative, de barnum, de tables et de chaises pour l'évènementiel.

Malheureusement aucune demande de subvention sur ces achats ne peut aboutir sauf à intégrer celle-ci à un projet nécessitant l'achat de mobilier structurant.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

9 dépenses ultérieures immobilisées : costumes Corses

Comme indiqué lors de la mandature précédente, il devient urgent de procéder à l'achat des costumes Corses de la collection Péqueux -Barboni car la santé fragile de M Péqueux-Barboni risque de mettre en péril l'expertise et la connaissance de cette collection.

Nous inscrirons donc une somme de **100 000 euros** pour cet achat sachant que celle-ci a été estimée à 90 000 euros.

Cette opération fera l'objet d'une demande de financement auprès de la CDC au titre de la dotation à la culture mais il faut savoir que, seuls les costumes d'époque sont subventionnables et non les reproductions, à moins que cet achat s'inscrive dans une opération plus large visant l'ouverture d'un écomusée présentant la collection.

10 autres bâtiments publics : ancienne poste

Une somme de **150 000 euros** sera inscrite au budget en prévision de la réfection de l'ancienne poste de Morta. Cette somme correspond à l'évaluation faite lors de la précédente mandature pour la rénovation complète du bâtiment.

Une subvention sera demandée au titre de la dotation quinquennale et de la DETR et nous avons bon espoir de parvenir à financer cette opération à 80%. Cette demande fera l'objet d'une communication en conseil municipal présentant le projet.

11 autres agencements et aménagements

Une somme de **100 000 euros** sera inscrite au budget au titre d'autres agencements pour des travaux au village. Il s'agit principalement de procéder à la remise en état de quelques escaliers et murets, de la création de dalles de protection et de la pose d'un abri sur le boulodrome.

Une demande de subventions sera proposée au conseil municipal au titre du comité de massif ou de la dotation ACT qui remplace la quinquennale.

12 autres terrains : village

Une somme de **150 000 euros** sera inscrite pour l'éventuel acquisition du terrain situé en contrebas de l'église proposé à la vente par les propriétaires. Cette acquisition devra faire l'objet d'une évaluation par les domaines afin de déterminer un prix d'acquisition.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

Pour rappel, une acquisition ne peut se faire qu'après estimation de la valeur du bien immobilier par le service des domaines (articles L 311-9 à L 311-12 du CGCT) à une somme plus ou moins égale à 10% de l'évaluation

Toute acquisition d'immeuble fait tout d'abord l'objet d'une décision motivée prise par l'organe délibérant de la commune (article L2241-1 du CGCT).

13 budget eau et assainissement

Les travaux sur le réseau principal ont été entrepris avec la totalité de l'enveloppe allouée mais une demande complémentaire de schéma directeur d'assainissement devra être étudiée, il subsiste néanmoins des travaux supplémentaires de vérification à effectuer sur le réseau secondaire, nous inscrirons donc une somme de **100 000 euros** pour faire face à ce besoin.

Une somme de **70 000 euros** sera aussi inscrite au titre de travaux effectués par la commune de Ghisonaccia sur la station de traitement des eaux usées. La commune de Ghisonaccia a émis un titre de recette à notre charge mais nous sommes toujours en attente des pièces de marché afin de vérifier que le financement de l'opération nous incombe pour la somme réclamée.

Pour mémoire, la quote-part de la commune de Prunelli pour la participation aux travaux sur la station d'épuration est définie par la convention qui nous lie à hauteur de 34% correspondant au calcul d'utilisation de celle-ci en équivalent habitants.

Nous inscrirons aussi une somme de **100 0000 euros** pour les installations générales afin de faire face aux besoins récurrents concernant le maintien en état du réseau d'assainissement et particulièrement des éléments nécessaires au fonctionnement des postes de relevages (dégrilleurs, pompes, etc...).

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 02B-212002513-20260408-DEL13_080426_01-DE

ANNEXE 2 – Détail opération PSS

Pour ce qui est du suivi financier de l'opération ce chantier se décompose en quatre phases selon le tableau pluriannuel suivant :

	Phase 1/ 2024	Phase 2/ 2025	Phase 3/ 2026	Phase 4/ 2027
Montant total HT	4 439 256.97	6 925 240.87	4 084 116,41	2 308 413.63
Dont études 13.5% du Mt	528 017.34	823 707.06	485 775,96	274 569.02
Dont travaux 86.5% du Mt	3 911 239,63	6 101 533.81	3 598 340,45	2 033 844.61
TVA sur études à 20%	105 603,46	164 741.41	97 155,1921	54 913.80
TVA sur travaux à 10%	391 123.96	610 153,38	359 834,045	203 384.46
Montant TTC	4 935 984,39	7 700 135.66	4 541 105.65	2 566 711.9
Montant subvention	3 551 405.58	5 540 192.7	3 267 293.12	1 846 730.90
FCTVA à déduire sur montant TTC	728 215,71	1 136 016.51	669 958.45	378 672.17
Part communale totale FCTVA déduit	656 363.11	1 023 926.45	603 854.07	341 308.82

La phase 1 est bouclée depuis 2024, la phase 2 était bouclée à 80% fin 2025 et à 100 % fin mars, nous prévoyons la fin de la phase 3 en fin d'année 2026 et la dernière phase au premier semestre 2027 si le rythme d'exécution reprend conformément à ce qui était prévu.